



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE 2019-2020



École : École de la Montagne 68, rue des Saules Notre-Dame-de-la-Salette (Québec) J0X 2L0 819 986-4129	Nombre d'élèves : 108 élèves	Direction : Stéphane Mougeot
Noms des personnes faisant partie de l'équipe de travail : <ul style="list-style-type: none"> • Sabrina Quesnel, TES école • Stéphane Mougeot, directeur 		
Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence s'inspire des valeurs provenant du projet éducatif de l'école : <ul style="list-style-type: none"> ● Respect ● tolérance ● autonomie ● persévérance 		
Ce plan s'inscrit également dans la poursuite de l'approche du système de renforcement positif et d'intervention à notre école Cette approche favorise : <ul style="list-style-type: none"> • La création d'un milieu scolaire sécuritaire, inclusif et positif qui contribue à l'apprentissage, au succès et au bien-être de chacun de nos élèves; • L'accent sur l'importance d'enseigner et de renforcer les comportements positifs, ce qui contribue à diminuer les comportements problématiques; • Une culture qui engendre une façon de faire positive pour l'ensemble des élèves. 		
Quel est le mandat du comité? Faire l'analyse de la situation, réviser le plan d'action et voir à la réalisation de ce dernier.		
Quelles sont les conditions pour la réalisation du plan de lutte (libérations, organisation, etc.)? <ol style="list-style-type: none"> 1. Bonne régulation : rencontres du comité pour assurer le pilotage; 2. Adhésion de l'équipe au système de renforcement positif et d'intervention; 3. Compilation des données pour assurer une gestion plus efficace : GPI mémos et monitoring (Excel). 		
Quels sont les moyens mis en place pour mobiliser l'ensemble du personnel de l'école concernant l'intimidation et la violence? <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place de modalités de protection afin de favoriser le plein développement et épanouissement de tous (document accessible par tous sur l'intimidation et la violence); 2. La continuité du système de renforcement positif et d'intervention; 3. La continuité du comité au soutien au comportement positif; 4. La continuité du comité sur l'intimidation et la violence; 5. La bonne communication entre les différents intervenants de l'école. 		

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école	Synthèse du portrait de situation
<p>1. Une analyse de la situation de l'école au regard des actes d'intimidation et de violence</p>	<p>Données déjà existantes :</p> <p>Bilan de la situation de l'école à l'égard du climat de sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • On constate qu'il y a plusieurs conflits sur le terrain de l'école pendant l'heure du diner et occasionnellement ailleurs (autobus, corridors, escaliers, cafétéria, classe, gymnase). Surtout chez les garçons; • Les élèves se sentent en sécurité à l'école; • Les élèves ont de bonnes relations avec le personnel de l'école; • Les élèves sont à l'aise pour parler à au moins un adulte; • Chaque élève a au moins un ami ou plusieurs avec qui il se sent bien; • Les élèves trouvent que les règlements de l'école sont justes; • Les élèves ont le sentiment d'être traités également dans cette école; • Les élèves savent où trouver de l'aide à l'école; • Les élèves ont de bonnes relations entre eux à l'école. <p>Les conditions gagnantes suggérées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'engagement de la direction; 2. Un comité de pilotage dans l'école; 3. Un diagnostic de la réalité et un plan d'action adapté; 4. L'inclusion et la participation de tous les élèves; 5. Un programme scolaire intégrant le soutien aux comportements positifs; 6. Des politiques et des procédures claires; 7. Les rôles bien définis; 8. La rapidité à identifier et à répondre aux problèmes qui se présentent; 9. Une gestion positive des comportements; 10. Le partenariat avec les familles et la communauté. <p>Les mesures déjà en place :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Système de renforcement positif et d'intervention à l'école 2. Système de prêt de matériel pour favoriser la participation à des activités sur l'heure du diner; 3. Maintenir la TES école au diner; 4. TES soutien à l'école pour les besoins spécifiques du moment (16 heures); 5. Activités midi pour diminuer le risque de violence. <p>Les besoins exprimés par le personnel :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Atelier sur les habiletés sociales; 2. Atelier sur la gestion des émotions.

Nos enjeux prioritaires :

1. Des dossards pour plus de visibilité pour nos surveillantes;
2. Avoir une équipe de surveillantes plus stable;
3. Encadrement et retour sur les moyens utilisés pour intervenir;
4. Soutien aux parents;
5. Offrir des ateliers aux parents.

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
2. Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique	Pratiques en place	Information dans l'agenda Système de suivi et de contrôle avec le billet d'information Atelier sur les habiletés sociales, la gestion de conflits, etc. Formation des surveillantes avec la psychoéducatrice	En début d'année Chaque semaine Durant l'année	Direction TES TES Direction	Monitoring (fichier Excel) Système de suivi des manquements mineurs et majeurs
	Pratiques à renforcer	Formation des surveillantes avec la psychoéducatrice (mise à jour) Application des principes « soutien aux comportements positifs »		Direction Équipe-école	
	Nouvelles pratiques à prévoir	Actileader (animation par les grands) – Activités pour tous les élèves		TES	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation	Pratiques en place	Expliquer aux parents le code de vie lors des rencontres Suivi aux parents lorsque les intervenants émettent un billet Information disponible sur le site Web de l'école	En début d'année En tout temps En tout temps	Enseignantes Intervenants Direction	
	Pratiques à renforcer				
	Nouvelles pratiques à prévoir	Envoi, à la maison, du référentiel explicatif			

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
4. Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation de médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation	Pratiques en place	<p>On peut se référer aux règles de vie de l'école</p> <p>Les gens sont invités à dénoncer tous actes d'intimidation ou de violence</p> <p>Les parents peuvent appeler les intervenants</p> <p>Les élèves sont invités à dénoncer toutes situations aux intervenants</p>	<p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p>	<p>Direction</p> <p>TOUS</p> <p>TOUS</p> <p>TOUS</p>	
	Pratiques à renforcer	<p>Harmoniser les interventions</p> <p>Améliorer la communication entre les intervenants – aviser plus rapidement</p>	<p>octobre</p> <p>octobre</p>	<p>Comité SCP</p> <p>Équipe-école</p>	
	Nouvelles pratiques à prévoir				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
5. Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	Pratiques en place	Prise en charge par la TES, la responsable de l'école et la direction Utilisation de GPI mémos et monitoring pour la comptabilisation des diverses situations	En tout temps	Équipe-école	
	Pratiques à renforcer				
	Nouvelles pratiques à prévoir	Bâtir un aide-mémoire afin d'uniformiser la gestion des cas et assurer de mener à terme les interventions auprès des auteurs du geste Bâtir un aide-mémoire afin d'uniformiser les interventions pour l'équipe-école		Direction Intervenants Direction	

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
6. Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	Pratiques en place	<p>Bon lien de confiance entre les parents e l'école. Une communauté grandement impliquée</p> <p>Situations sont comptabilisées et documentées dans un site sécuritaire</p> <p>Note dans l'agenda que toutes les situations sont traitées avec confidentialité</p>		Direction intervenants TES	
	Pratiques à renforcer	<p>Rappeler aux intervenants de ne pas divulguer le nom de la personne qui fait le signalement, le témoin ou la victime lors du suivi auprès de l'auteur du geste</p> <p>Rappel des règles de confidentialité au personnel de l'école</p>	Au besoin	Direction Direction	
	Nouvelles pratiques à prévoir				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
7. Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte	Pratiques en place	<p>Rencontre individuelle avec la TES</p> <p>Suivi avec la TES</p> <p>Référence si besoin aux professionnels (psychoéducateur, AVSEC, psychologie, CLSC, etc.)</p> <p>Informers les parents du suivi de leur enfant</p>	<p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p> <p>En tout temps</p>	<p>Direction intervenants TES</p> <p>Direction intervenants TES</p> <p>Direction intervenants TES</p> <p>Direction intervenants TES</p>	
	Pratiques à renforcer				
	Nouvelles pratiques à prévoir				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
8. Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes	Pratiques en place	Référentiel pour la gestion des comportements		Comité SCP	
	Pratiques à renforcer	Revoir les façons de faire avec le comité SCP Informé les élèves et les parents		Comité SCP Direction	
	Nouvelles pratiques à prévoir				

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école		Description	Échéancier	Responsable	Régulation
9. Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence	Pratiques en place	Assurer un suivi auprès de tous les acteurs de la situation Aviser la personne qui a fait le signalement que la situation fut gérée Envoyer une communication aux parents afin de faire le suivi de la situation Soumettre au DG les cas d'intimidation ou de violence (formulaire)	En tout temps	Direction Direction Direction	
	Pratiques à renforcer				
	Nouvelles pratiques à prévoir				

